4 novembre 2025 | VILLE D'ORANGE



Ecrit par Echo du Mardi le 2 juin 2023

# VILLE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 04 novembre 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 2 juin 2023 sous réserves d'incidents

# Marché clôturé



# AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

## **Organisme** acheteur

Ville d'Orange (84), Justine FABRE, 2 Rue Henri Noguères, 84100 Orange, FRANCE. Tel: +33 490514171. E-mail: <a href="marches.publics@ville-orange.fr">marches.publics@ville-orange.fr</a>.



4 novembre 2025 | VILLE D'ORANGE



Ecrit par Echo du Mardi le 2 juin 2023

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Objet du marché

ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA VILLE D'ORANGE

Lieu d'exécution

Rue Henri Noguères 84100 ORANGE

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 7 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Lundi 19 juin 2023 - 12:00

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Fonds propres

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Formulaire DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

# **Autre justificatif / Commentaire :**

## **Autre justificatif:**

L'opérateur économique doit être inscrit sur le registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.

4 novembre 2025 | VILLE D'ORANGE



Ecrit par Echo du Mardi le 2 juin 2023

#### Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- 1: Prix des fournitures 70%
- 2: Délai de livraison 30%

# **Autres renseignements**

# Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

23-094V

# Renseignements complémentaires :

En tant que procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats qui auront remis une offre dans les délais impartis. Toutefois, selon la teneur des offres, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres sans négociation.

Si elle estime que le pouvoir adjudicateur a manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne ayant un intérêt à agir peut contester une décision ou la procédure dans les conditions suivantes :

- introduction d'un référé précontractuel auprès du Tribunal spécialisé à partir de la publication de l'avis de publicité jusqu'à la signature du marché.

A cet égard, il est précisé qu'un délai de 16 jours sera respecté entre l'envoi de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre aux candidats et la conclusion du marché ou 11 jours si la notification du rejet est transmise par voie dématérialisée.

- introduction d'un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution.

# Date d'envoi du présent avis

01 juin 2023

3955452

Publié le 02/06/2023

